

Le mot du Président



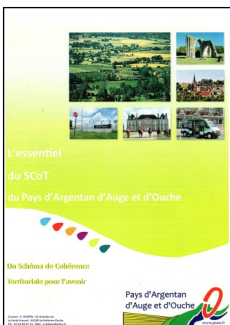
Cette lettre d'information est une nouvelle occasion de vous présenter un point sur les actions menées par le PETR actuellement. Certaines s'achèvent alors que d'autres démarrent, comme notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui est maintenant applicable et exécutoire, et comme notre étude sur l'habitat qui vient tout juste d'être engagée.

Vous le verrez avec les sujets traités ci-dessous, le PETR s'attache à mettre en application les grands principes inscrits dans le SCOT pour les 20 prochaines années, par exemple en matière d'habitat, d'activité économique dans les pôles ruraux, ou de mobilités douces...

Bonne lecture à tous.

Jean-Marie VERCROYSSSE, Président

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)



La mise en place du SCOT a pris fin début 2019, après 4 années d'élaboration, de consultation et de concertation.

Le projet de SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche avait été arrêté par le Comité Syndical du PETR du 25 avril 2018. Après formulation des avis par les partenaires, le projet de SCOT a été soumis à enquête publique en septembre et octobre 2018.

Suite aux conclusions de la commission d'enquête publique, le PETR a apporté quelques modifications et approuvé définitivement le SCOT lors du Comité Syndical du 18 décembre 2018.

Après transmission du SCOT approuvé à Madame la Préfète de l'Orne fin décembre 2018, le SCOT est devenu définitivement applicable et exécutoire à l'issue d'un délai de 2 mois, soit fin février 2019.

Le SCOT doit donc maintenant être appliqué, notamment dans la mise en place des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) sur le PETR.

Tous les documents définitifs du SCOT sont consultables sur le site internet du PETR www.p2ao.fr, rubrique « SCOT ».

Afin de mieux faire comprendre le SCOT et ses enjeux, et dans un souci de pédagogie et de vulgarisation, une synthèse de 12 pages vient d'être réalisée et diffusée dans les collectivités du PETR. Cette synthèse est aussi disponible sur le site internet. N'hésitez pas à en prendre connaissance.

Programme européen Leader : Les paiements avancent



Le PETR bénéficie d'un programme européen Leader, avec une dotation initiale de 2 585 089 €. A cette dotation initiale, il faut maintenant ajouter une dotation complémentaire de 143 005 € qui nous a été attribuée par la Région en avril dernier. Le PETR dispose donc de 2 728 094 € de fonds Leader.

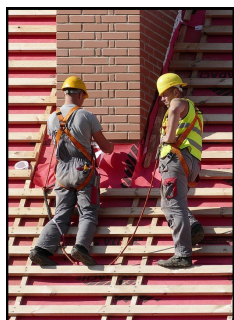
L'affectation de ces fonds européens sur les dossiers du territoire est à ce jour quasiment achevée sur plus de 80 dossiers.

Un effort important est actuellement mené par le PETR et par la Région Normandie sur le paiement des dossiers aux bénéficiaires. 21 dossiers ont été payés, pour un montant de plus de 600 000 € (soit 23 % de notre enveloppe), et près d'une quinzaine d'autres demandes de paiements sont en cours

d'instruction à la Région.

Il reste de nombreux dossiers en cours de réalisation et en cours d'instruction. Ce programme va durer encore 2 à 3 ans, et les échanges sur la prochaine programmation européenne 2021 – 2027 vont s'engager prochainement avec la Région.

Amélioration de l'habitat : lancement de l'étude pré-opérationnelle



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche affiche l'ambition de remobiliser autour de 400 logements vacants dans les 20 prochaines années. Afin de résorber cette vacance, des outils juridiques et financiers peuvent être mis en place par les collectivités. Parmi ces outils, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont des dispositifs qui ont déjà fait leurs preuves sur l'ensemble du territoire du PETR et qui permettent d'attribuer des aides pour soutenir les propriétaires bailleurs et occupants dans la résorption de l'habitat indigne et de la précarité énergétique, ou dans l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

Suite aux conclusions et aux préconisations du SCOT en matière d'habitat vacant à remobiliser, et compte-tenu des souhaits des 3 Communautés de Communes du PETR, le Comité Syndical a décidé de lancer l'étude préalable à la mise en place d'OPAH. Cette étude a été confiée à SOLIHA et sera réalisée à l'échelle de l'ensemble du PETR avec un volet global et un volet spécifique pour chaque Communauté de Communes. L'étude permettra ensuite à chacune des 3 CdC du PETR de se lancer directement dans la phase opérationnelle d'animation de l'OPAH, sans avoir eu à supporter le coût de l'étude puisqu'il est supporté par le PETR et financé par l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) et par l'Union Européenne (programme Leader).

Opération Collective de Modernisation (OCM) : soutien à l'investissement pour l'artisanat et le commerce



L'Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat mise en place sur le PETR est en cours depuis la fin 2017. A ce jour, le Comité de Pilotage de l'OCM s'est réuni à 5 reprises et a examiné 84 dossiers de demandes de subventions déposés par des commerçants, des artisans, et des entreprises de services. C'est une somme de 286 000 € qui a déjà été attribuée à ces projets, sur la dotation globale de 435 000 € constituée par le PETR avec des fonds de l'Etat, de la Région, du Département, et des CdC. Début septembre, 40 dossiers OCM sont d'ores et déjà terminés et soldés, et 127 000 € ont déjà été versés à ces 40 bénéficiaires.

L'enveloppe encore disponible est de 149 000 €. De nombreux dossiers peuvent donc encore être déposés. N'hésitez pas à relayer cette information auprès des professionnels.

Rappelons que l'OCM vise à soutenir les investissements de modernisation et de développement réalisés par les commerçants et les artisans dans leurs entreprises. Les investissements éligibles peuvent concerner l'acquisition de matériel professionnel, la mise aux normes, la sécurisation de locaux, la rénovation de vitrine ou de magasin, l'accessibilité des locaux professionnels, les économies d'énergies, ... Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'une subvention de 20 % du coût de leurs travaux (ou 30 % pour les travaux d'accessibilité).

Enfin, il faut souligner que le plafond d'aide a été augmenté à 10 000 € par bénéficiaire pendant toute la durée de l'OCM.

Les porteurs de projets peuvent se rapprocher directement du PETR à Argentan et à la Ferté-en-Ouche, ou bien contacter les agents de développement économique des Communautés de Communes ou les Chambres consulaires pour se faire accompagner dans le montage du dossier. Le PETR assure toute la gestion administrative de l'OCM jusqu'au paiement des aides aux bénéficiaires.

Contact : **Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche**
E-mail : contact@p2ao.fr

Antenne d'Argentan :
Maison des Entreprises et des Territoires
12 route de Sées - BP 40038
61202 Argentan Cedex
Tél : 02 33 36 85 83

Site : www.p2ao.fr

Antenne de la Ferté-en-Ouche :
41 Grande rue
La Ferté-Fresnel
61550 La Ferté-en-Ouche
Tél : 02 33 84 87 23